

Pourquoi Chypre?

Chypre, en vertu de son système fiscal exceptionnellement avantageux, apparaît désormais comme l'État le plus favorisé d'Europe à partir duquel il est possible de mener des activités internationales. De plus, les autres avantages de l'adhésion à l'UE justifient la caractérisation, par la Banque Mondiale, de Chypre comme étant le « miracle » de la région. Chypre est désormais le premier État de sociétés holding, financières, de redevances et commerciales.

Incitatifs fiscaux à Chypre

Un taux d'imposition uniforme standard de 12.5%, le plus faible d'Europe. Plusieurs formes de revenus sont exonérées d'impôt et, avec une structuration fiscale adéquate, une société peut jouir de taux d'imposition effectifs beaucoup plus faibles.

Un système fiscal entièrement conforme à l'UE et à l'OCDE. Chypre est désormais un État respectable de l'UE, non offshore et qui n'est pas un paradis fiscal.

Des autorités fiscales à l'écoute des investisseurs.

Les dispositions les plus avantageuses (voir détails dans les feuillets séparés) quant aux sociétés holding, sociétés financières, sociétés de redevances et les établissements permanents hors de Chypre, des sociétés négociant des valeurs, des sociétés chypriotes non résidentes (sociétés immatriculées à Chypre dont le contrôle et la gestion s'exercent hors de Chypre).

Accès aux Directives de l'UE transposées dans le droit chypriote.

Accès à un vaste réseau de traités de double imposition particulièrement avantageux dans la majorité des cas

Une exonération des revenus de dividendes étrangers (exemption de participation), dans la majorité des cas.

Aucun impôt sur les gains en capital ou taxe sur la valeur nette sauf par rapport aux biens immobiliers situés à Chypre.

Aucune retenue d'impôt à la source, dans la majorité des cas.

Aucune exigence de substance particulière et aucune règle stricte de prix de transfert.

Les bénéficiaires étrangers ne sont pas tenus responsables de l'impôt supplémentaire sur les dividendes ou les bénéfices au-delà du montant payé ou payable par chaque entité juridique.

De faibles taux d'imposition des revenus des particuliers et de faibles cotisations à l'assurance sociale.

Des fusions, prises de contrôle et autres réorganisations pouvant avoir lieu au sein des groupes sans conséquence fiscale.

Un allègement fiscal unilatéral octroyé à toutes les sociétés chypriotes victimes d'impôt étranger.

Des pertes fiscales reportées indéfiniment et pouvant aussi être attribuées à un allègement de groupe.

Une déduction des intérêts pour les coûts d'emprunt est accordée.

Une valeur commerciale ajoutée et des avantages monétaires en raison de la possibilité de s'immatriculer à la TVA INTRACOMMUNAUTAIRE à Chypre.

Incitatifs non fiscaux

Chypre possède une excellente infrastructure permettant aux clients de créer une substance pour leur planification fiscale sous forme d'opérations et d'installation de bureaux entièrement équipés.

Un faible niveau de dépenses pour la prestation de services financiers, professionnels et les coûts d'exploitation en général, par rapport aux autres États de l'UE.

L'anglais est la langue des affaires la plus répandue. Le système juridique chypriote est basé sur le droit commun anglais.

Un secteur de services bancaires et financiers multilingue efficace et moderne.

Des services gouvernementaux et des autorités fiscales professionnels, amicaux et efficaces, ainsi qu'un secteur de services professionnels mature.

Un emplacement et un fuseau horaire stratégiques, d'excellentes liaisons aériennes et maritimes et d'excellents services de télécommunications.

Focus Business Services (Cyprus) Ltd

CYPRUS - NICOSIA

Severis House, 9 Arch. Makariou III AVE.
P.O.Box 22784, 1524 Nicosia, Cyprus

Tel: +(357) 22456363

Fax: +(357) 22668180

e-mail: newbusiness@fbscopyrus.com

Contact: **Aris Kotsomitis**

www.fbscopyrus.com